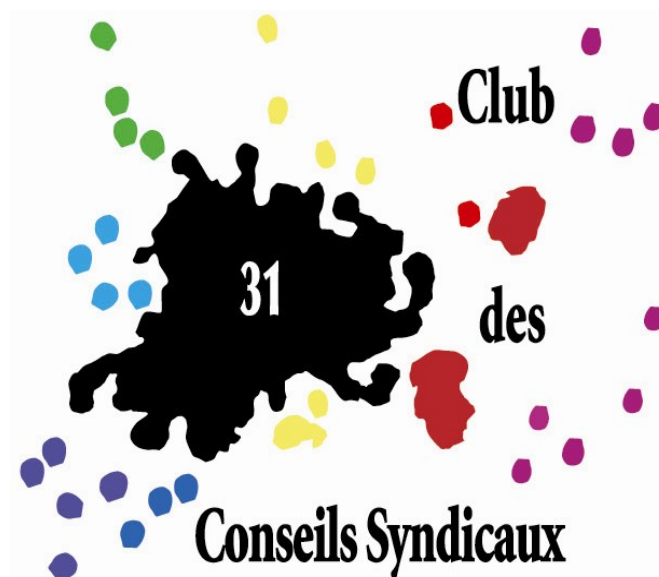




DECOUVRIR

LE CLUB DES CONSEILS SYNDICAUX DE LA HAUTE GARONNE



SIEGE SOCIAL :

Centre Culturel de Soupetard

107 rue Bonnat

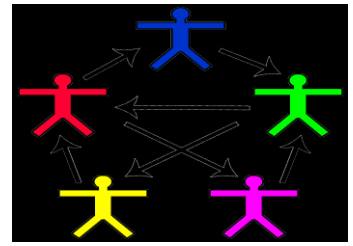
31400 TOULOUSE

clubdesconseilssyndicaux@gmail.com

site : www.cdcs31.fr

Présentation du Club

Le Club est une association Loi 1901 née en 2010, dont l'objet est de fédérer les Conseils Syndicaux des Copropriétés en assurant leurs formations afin de constituer une instance représentative et de leur permettre d'être les interlocuteurs auprès des pouvoirs Publics.



Le club est un lieu d'échanges, d'entraides et de partages des expériences. Pour devenir membre, il faut être Conseiller Syndical.

Composition du Club :

Le bureau est composé de :

Un Président (ou une)

Un vice- Président (ou une)

Un trésorier (ou une)

Un trésorier adjoint (ou une)

Un secrétaire (ou une), un secrétaire adjoint (ou une)

Des membres d'Honneur, des membres bienfaiteurs et des membres actifs.



Qui sont-ils ?

Les membres d'Honneur, personnes morales, sont membres de droit en raison de services qu'ils ont rendus à l'Association. Ils veillent au respect de l'objet social.

Les membres bienfaiteurs, personnes morales, sont désignés par l'Assemblée Générale.

Les membres actifs sont les représentants élus par les conseils syndicaux.

L'Adil 31 et Toulouse Métropole ont activement participé à la création de cette Association.

Des séances collectives de formation sont proposées et dispensées aux Conseils Syndicaux par le Club des Conseils Syndicaux et nos partenaires : Adil 31, Espace Info Energie, Toulouse Métropole, etc., afin de gérer au mieux leurs copropriétés.

Actions/Projets :

Visites thématiques dans les copropriétés adhérentes :

Ravalement de façade, chaudière collective, portail, composteur collectif, tous travaux importants sur parties communes...

Formations collectives : rôle du conseil syndical et du syndic, assemblée générale, réhabilitation énergétique....



Réunion-débat sur la vie en copropriété : ouverte à toute personne intéressée :

clubdesconseilssyndicaux@gmail.com ou www.cdcs31.fr

Fonctionnement de l'association :

Une assemblée générale se tient au moins une fois par an.

Elle se compose de tous les membres de l'association.

Le Conseil d'Administration est composé de 3 à 51 membres élus par l'Assemblée Générale pour 2 ans. Tous les membres sont rééligibles.



Comment adhérer à l'association ?

Vous êtes conseiller syndical et vous souhaitez participer au Club :
Chaque Résidence est représentée, en fonction des possibilités, par trois membres de son Conseil Syndical et de deux suppléants.

La cotisation annuelle est de 35 € par Conseil Syndical pour les résidences < 99 lots
La cotisation annuelle est de 50 € par Conseil Syndical pour les résidences > 100 lots

Pour tout renseignement :

Contacts :

- Adresse mail : clubdesconseilssyndicaux@gmail.com
- Secrétariat : 06 37 78 29 57
- Veuillez voir notre site : www.cdcs31.fr